

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**  
Adhésion au groupement de  
commandes du Centre  
Interdépartemental de Gestion  
(CIG) de la Grande Couronne de la  
région Ile-de-France pour la reliure  
des actes administratifs et/ou de  
l'état civil

Séance ordinaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,  
sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, M. SAURAY, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme  
DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme  
CHARBONNIER (jusqu'à 21h25), Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme  
HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS,  
Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M.  
BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

Mme SOUMAT ..... Procuration à M. SAURAY  
Mme NOACHOVITCH ..... Procuration à Mme QUIRET  
M. DAUX ..... Procuration à M. GUIRAUDET  
Mme BERRA ..... Procuration à Mme HAGEGE RADUTA  
Mme CHARBONNIER (à partir de 21h25) .. Procuration à Mme ANGELO  
M. CUSMANO ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DARROUX  
M. LAYAIDA ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme PHILIPPON

**Absents :**

Mme GROSJEAN  
M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Anthony DALOYAU

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : - 3 OCT. 2024

Publiée le : - 3 OCT. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire  
Montmorency le : - 3 OCT. 2024

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORLET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans  
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux  
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

## **DELIBERATION N°5**

**OBJET** : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique, portant sur les groupements de commandes,

Vu le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

Vu l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes signée du Président du CIG en date du 19 décembre 2023.

Considérant l'intérêt pour la ville de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale en date du 10 septembre 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. GUIRAUDET,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la Commune,

AUTORISE le Maire à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Anthony DALOYAU**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

